

sesmains que passèrent les possessions de l'Eglise de Lyon.

Montagny devint plus tard la propriété de l'Eglise cathédrale de Chalon; mais on ne sait à quelle époque le chapitre de Saint-Vincent en fit l'acquisition, car la première charte qui en fasse mention est de 1180 (1). La présence de plusieurs de nos diplômes dans le cartulaire de Saint-Hugues (2), peut faire croire que l'Eglise de Grenoble a possédé tout au moins quelques biens dans le territoire de Montagny, ou aux environs. Ce n'est qu'une supposition; toutefois, je dois dire que j'ai entre les mains une charte du ^{xiii}^e siècle portant donation d'usage dans le territoire de Marcilly-lès-Buxy, dans laquelle les droits de l'Eglise de Grenoble sont nettement réservés (3). Ce n'était là probablement que le demeurant d'anciennes propriétés plus importantes.

En résumé, on peut admettre, sans toutefois l'affirmer d'une manière absolue, que les villages de Montagny, la Chapelle de Villard et Etivaux, représentent aujourd'hui *Montaurum Villare et Scovella*.

Abbatiam Sancti Laurentii.—M. Chevalier indique Saint-Laurent, près de Mâcon. Ce petit monastère était depuis 830 (4) entre les mains des sires de Bagé, qui le restituèrent, vers 965, à l'Eglise de Mâcon, dont il dépendait (5). D'ailleurs, placé dans le diocèse de Mâcon, il échappait à la juridiction de l'archevêque de Lyon. Il s'agit donc, dans la

(1) Bulle d'Alexandre III, souvent publiée, extraite du Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon. (Perry, pr. 53.)

(2) Saint-Hugues de Grenoble. Voir les notes 3 et 4.

(3) *Whis in omni potestate Marcelliaci, salvo jure canonicorum gratiopolitanorum....* 1278. (Arch. de la Ferté.) Marcilly est précisément placé entre Montagny et la Chapelle de Villard.

(4) Gall., chap. IV, p. 4. — Bibl. Leb., I, p. 41.)

(5) Severt, ep. matisc. p. 73.